



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

**Numéro de la demande :** 2023-1767  
**Demande :** Propriétés chimiques d'une nouvelle préparation commerciale – Garantie  
**Demandeur :** S. C. Johnson and Son, Limited  
**Produit :** RAID ESSENTIALS INSECTES VOLANTS PIÈGE LUMINEUX  
**Numéro d'homologation :** 35297  
**Principes actifs (p.a.) :** Dispositif produisant une lumière ultraviolette A (longueur d'onde de 315 à 400 nm) et violette (longueur d'onde de 380 à 450 nm)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3619061

### But de la demande

La présente demande visait à homologuer la préparation commerciale à usage domestique RAID ESSENTIALS INSECTES VOLANTS PIÈGE LUMINEUX, destinée à être utilisée dans les cuisines, les salles de bains, les garages et les sous-sols. Le dispositif attire les insectes volants grâce à la lumière (380 à 390 nm et 460 à 470 nm) et les piège sur une plaque collante en mousse.

### Évaluations sanitaires

Les problèmes de santé liés à l'exposition potentielle aux rayons ultraviolets (UV) comprennent les effets sur les yeux et la peau. La principale lésion cutanée aiguë due à l'exposition aux rayons UV est l'érythème ou le coup de soleil. L'érythème peut être causé par la lumière ultraviolette. La longueur d'onde de la lumière, le type de peau et la pigmentation de la peau sont autant d'éléments qui influent sur son apparition. D'autres réactions cutanées aiguës à la lumière ultraviolette sont le bronzage et la photosensibilité. La cible cellulaire la plus importante des rayons UV est l'ADN, qui présente un pic d'absorption dans le spectre de rayons ultraviolets C (UVC) à 260 nm. Il est généralement reconnu que les rayons UVC ont un pouvoir cancérogène chez les mammifères.

RAID ESSENTIALS INSECTES VOLANTS PIÈGE LUMINEUX est un dispositif composé d'un leurre (lampes UV et DEL bleues/visibles) et d'un piège collant. La colle du piège est un irritant potentiel pour la peau et les yeux. Le dispositif ne fonctionne pas à une longueur d'onde de 185 nm ou à proximité de celle-ci, de sorte que le fonctionnement normal du dispositif ne génère pas d'ozone.

L'exposition professionnelle ou occasionnelle est attendue, car il est recommandé d'utiliser le dispositif en continu et de manipuler les recharges et les cartouches du piège collant. Le risque attribuable à l'exposition des individus est acceptable lorsque le dispositif est utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette.

En raison du profil d'emploi et de la conception du dispositif, l'exposition occasionnelle et résidentielle à la lumière bleue/visible et aux rayons ultraviolets A (UVA) est prévue. Cependant, le risque attribuable à l'exposition occasionnelle et résidentielle est considéré comme acceptable pour le dispositif.

Aucune évaluation de l'exposition alimentaire n'était requise aux fins de la présente demande.

### **Évaluation de la valeur**

Au total, six essais d'efficacité ont été soumis; les essais ont été réalisés dans des chambres de croissance et *in situ* dans des espaces intérieurs, notamment des essais sur les mouches des fruits, les mouches des drains, les mouches des terreaux, les moustiques et les petits papillons nocturnes. Des justifications et une revue de la littérature ont également été soumises pour étayer les allégations d'efficacité et de valeur de ce dispositif. Les informations soumises sur la valeur sont suffisantes pour étayer l'allégation selon laquelle le produit attire et piège les insectes volants (mouches des fruits, mouches des drains, mouches des terreaux, moustiques et petits papillons nocturnes) pendant une durée maximale de 30 jours.

### **Évaluation des caractéristiques chimiques et évaluation environnementale**

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer l'homologation de RAID ESSENTIALS INSECTES VOLANTS PIÈGE LUMINEUX.

## Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3460073	2023, Value summary, DACO: 10.1,10.2.1
3460074	2023, Mosquito justification Raid Essentials 3-29-23 EAL3, DACO: 10.2.3
3460075	2021, Gnat justification Raid Essentials 5-25-21, DACO: 10.2.3.1
3460076	2022, Drain fly rationale Raid Essentials 7-21-22, DACO: 10.2.3.1
3460077	2023, 30 Day Rationale Raid Essentials all insects 4-07-23 EAL, DACO: 10.2.3.1
3460078	2021, Mosquitoes Raid Essentials 30d 9-13-22 DLR, DACO: 10.2.3.2
3460079	2021, Fruit fly Raid Essentials Production 9-30-22.pdf, DACO: 10.2.3.2
3460080	2022, 9002090E7 Moth Final Report - Light Trap Field Study, DACO: 10.2.3.3
3506832	2023, Mosquito justification Raid Essentials 9-14-23EAL4.pdf, DACO: 10.2.3
3506833	2023, Raid Essentials Light Trap UV/Blue Wavelength Memo, DACO: 5.2
3506835	Burkett, Douglas A., Butler, J. F., and Kline, D. L., 1998, Field Evaluation of Colored Light-Emitting Diodes as Attractants for Woodland Mosquitoes and other Diptera in North Central Florida, Journal of the American Mosquito Control Association, 14(2): 186-195, 1998., DACO: 10.2
3506834	Bentley, Michael T., Kaufman, Phillip E., Kline, Daniel L., and Hogsette, Jerome A., 2009, Response of Adult Mosquitoes to Light-Emitting Diodes Placed in Resting Boxes and in the Field, Journal of the American Mosquito Control Association, 25(3): 285-291 (2009). <a href="https://doi.org/10.2987/08-5815.1">https://doi.org/10.2987/08-5815.1</a> , DACO: 10.2
3460069	2022, E525270 UV Test Report, DACO: 5.2
3460070	2021, Light Trap EN62471 report 21070347HKG-001, DACO: 5.2
3460083	2023, 240694_refill, DACO: 5.2
3460084	2023, DACO 5.2 Use Description Raid Essentials FILT, DACO: 5.2
3460085	2023, LED Light Specs, DACO: 5.2
3460086	2021, schematics of light device, DACO: 5.2

**© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9